

-
rencontres
d'affaires en
France
-

Habitat / Décoration haut de gamme



10 novembre 2017
Inscription avant le
20 juillet 2017



Hôtel Bouctot-Vagniez
AMIENS (80)



545 € TTC



Véronique LELONG
T : 03 22 82 80 91
v.lelong@cci-international.net

FRENCH EXCELLENCE DESIGN & DECORATION - 4^{ème} édition

Exposez vos produits et savoir-faire, et participez à des rendez-vous d'affaires européens à Amiens !

VOUS ÊTES ...

Une entreprise :

- spécialisée dans l'**habitat**, la **décoration**, l'**aménagement intérieur haut de gamme**
- **structurée** et **organisée** pour exporter

VOUS VOULEZ ...

Rencontrer des **architectes d'intérieur**, **décorateurs**, **prescripteurs européens** dont une sélection par Business France, en provenance de :

- **Belgique**
- **Grande-Bretagne**
- **Espagne**

Témoignages entreprise et architecte (édition 2016)

Véronique Fournier / JUSTE UNE IMPRESSION

J'ai particulièrement apprécié le public trié sur le volet, la taille humaine de l'événement propice aux échanges individuels qualifiés et le lieu sublime !

Do Demuth / architecte d'intérieur Luxembourg

Une fois de plus impressionnée par la panoplie d'entreprises dédiées avec passion et amour à leur savoir-faire de très haut niveau. Un privilège et une grande inspiration de les rencontrer en personne. Accueil sans faute.

PRÉSENTATION DE L'OFFRE

- Sélection des entreprises participantes sur la base d'un dossier de candidature
- Réunion de préparation
- Réalisation d'un site internet en français et en anglais présentant les produits et savoir-faire des entreprises retenues afin de prospecter les marchés étrangers visés
- Identification et recrutement des architectes d'intérieur européens par Business France
- Invitation de professionnels français (architectes, décorateurs, groupements, fédérations, presse ...)
- Organisation de rendez-vous B2B
- Agencement de votre espace d'exposition (module de base)
- Appui à la traduction durant les rendez-vous (si nécessaire)

PROGRAMME

Vendredi 10 novembre de 10h00 à 18h00 :

- Mini-exposition
- Rendez-vous B2B
- Cocktail déjeunatoire networking

CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

- Être établi en Hauts-de-France ou en Normandie
- Avoir une activité de création/fabrication française dans le domaine de l'habitat et la décoration haut de gamme
- Avoir une activité export

INSCRIVEZ-VOUS !

Il vous suffit de nous retourner le bulletin d'inscription ci-après.

Vous recevrez un dossier de candidature à nous renvoyer.

Ce dossier, visant à présenter votre entreprise, ses produits et savoir-faire, sera validé par les bureaux de Business France en fonction des besoins des prescripteurs européens.

-
bon de
commande
-

Habitat / Décoration haut de gamme

A RETOURNER A : *Véronique LELONG*
CCI Hauts-de-France
v.lelong@cci-international.net

36, rue des Otages
CS 23701
80037 AMIENS Cedex 1

AVANT LE : 20/07/2017

Raison sociale :

N° de siret : N° de TVA intracommunautaire :

Adresse :

CP : Ville :

Responsable du dossier : Fonction :

Tél : Mobile :

Email : Site internet :

Activité :

Code Naf : CA : CA export : Effectif :

Je certifie avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente.

Souhaite participer à l'opération FRENCH EXCELLENCE le 10 novembre 2017 à Amiens

L'entreprise règle à CCI International avec le présent engagement **le montant total de l'opération, soit 545 € TTC.**

Le paiement est à effectuer :

- par chèque émis à l'ordre de la CCI des Hauts-de-France
- ou par virement bancaire (compte : 13298 00257 00020109545 30 – IBAN : FR76 1329 8002 5700 0201 0954 530 – BIC : CMCIFR2A)

Je suis intéressé(e) par
une adhésion annuelle
au World Trade Center
au tarif exceptionnel de
350 € au lieu de 700 €
en tant que client CCI
International et souhaite
être recontacté(e) par
l'équipe du WTC

OUI NON

Bon pour engagement de participation
Date, cachet et signature autorisée de l'entreprise

1. Préambule

CCI International Hauts de France (ci-après dénommée « le prestataire ») est une entité portée administrativement par la CCI de région Hauts de France (299 bd de Leeds – CS 90028 – 59031 Lille cedex). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI de région Hauts de France. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI de région Hauts de France.

2. Organisation de la prestation

2.1 CCI International Hauts de France organise les opérations en tant que prestataire. Les prestations proposées ont pour objectif de mettre en contact des entreprises françaises ou bien des membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité (ci-après dénommés « le client » ou « les clients ») avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'informations. Le prestataire détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relation d'entreprises et d'organisation de rendez-vous avec des prospects, adéjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et dispose via ses conseillers géographiques d'une expertise pays reconnue.

2.2 La prestation rendue inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande.

3. Conditions de participation et de paiement

3.1 Les prestations font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux clients par le prestataire et fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

3.2 Les entreprises confirment leur participation en retournant au prestataire :

- le bon de commande dûment complété et signé par une personne dûment habilitée. L'adresse d'envoi est stipulée sur le bon de commande.
- Un acompte de 50% du montant TTC de la prestation, sauf stipulation contraire du prestataire.

A réception le prestataire accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera au client une facture acquittée correspondant à l'acompte reçu. Pour tout montant inférieur à 1000€ le règlement intégral à la commande sera demandé.

Les modes de paiement acceptés sont le virement bancaire et le chèque.

3.3 Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent le prestataire que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

3.4 La réception des pièces indiquées en 3.2. constitue la condition impérative du démarrage de la prestation.

3.5 La réception par le prestataire du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre. Il appartient au client de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer le client à une demande de remboursement de la subvention indûment perçue.

Aucune inscription ne pourra être prise en compte si le client n'a pas réglé la totalité des factures relatives aux opérations antérieures auxquelles il a participé.

3.6 A l'issue de la mission, le prestataire émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission incluant les frais de mission supplémentaires le cas échéant, diminué du montant de l'acompte versé. Cette facture est envoyée au client par courrier ou par voie électronique. Le solde devra être réglé à réception.

A défaut viendront s'appliquer des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal auxquelles s'ajoutera une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

4. Information et confidentialité

4.1 Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre au prestataire toutes les informations commerciales nécessaires à la bonne réalisation de la mission (catalogues produits, tarifs, questionnaire de préparation etc...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être remis aux prospects potentiels.

4.2 Sauf stipulation contraire expresse de la part du client, le prestataire se réserve le droit d'effectuer une communication sur les résultats de la mission afin de remplir leurs obligations, notamment de reporting auprès des financeurs et dans un but de communication institutionnelle.

5. Conditions d'annulation de la prestation

5.1 Du fait du prestataire

Postérieurement à la réception du bon de commande et quelles qu'en soient les causes, le prestataire se réserve le droit d'annuler ou de reporter la mission. Une information écrite sera adressée aux clients inscrits et leur acompte sera, en cas d'annulation, intégralement remboursé, à l'exclusion de tous dommages et intérêts supplémentaires.

5.2 Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande de fournitures et prestations, le client sera tenu d'en avvertir préalablement le prestataire par écrit, en conservant une preuve de l'envoi.

Dans tous les cas :

- toute annulation intervenant plus de 21 jours calendaires précédant le démarrage de la mission fera l'objet d'une refacturation au client des frais non récupérables engagés pour la préparation de la mission,
- toute annulation intervenant dans les 21 jours calendaires précédant le démarrage de la mission fera l'objet d'une facturation de la totalité du coût de la prestation, subvention déduite pour les entreprises éligibles.

6. Assurances

Le prestataire intègre à la mission une option d'assurance souscrite par ses soins auprès d'une compagnie notoirement solvable pour les dommages éventuels survenus pendant la mission.

Les garanties octroyées par ce contrat sont les suivantes :

1. Services préalables aux déplacements : informations visas, vaccination, recherche de prestataires locaux, assistance pièces d'identité en cas de vol ou destruction ...
2. Garanties Assistance rapatriement et frais médicaux : Assistance aux personnes, frais médicaux, indemnités journalières en cas d'hospitalisation, frais de recherches et de secours ...
3. Garanties en cas de crise : assistance, immobilisation forcée, enlèvement
4. Garanties en cas de maladie ou accident entraînant un décès ou une invalidité : Décès accidentel, complément en cas d'accident aérien, Invalidité permanente totale ou partielle, soutien de la famille, assistance psychologique
5. Garanties bagages et effets personnels : perte/détérioration/destruction des bagages, du matériel informatique, cartes bancaires et objets de valeur, effets personnels et vol d'espèces en cas d'agression, remboursement des papiers d'identité volés.
6. Garanties Incidents de voyages : retard d'avion (>4h), annulation de vol, manquement de correspondance (>6h), retard dans la livraison des bagages (>12h), avance de fonds, assistance juridique, annulation ou modification d'une mission professionnelle ...
7. Garantie responsabilité civile « Vie Privée »

Dans le cas où le client bénéficie déjà d'une assurance spécifique, il a la possibilité de ne pas souscrire au contrat d'assurance intégré à la prestation. Dans ce cas le client en informe le prestataire par écrit en cochant l'option prévue à cet effet sur le bon de commande.

7. Force majeure

Les cas de force majeure, notamment du fait de grèves, de retards dans les approvisionnements, de guerres, d'actes des autorités publiques, de boycott des produits français, de contrôles aux frontières inhabituels, ou de tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté des prestataires et entravant l'exécution des missions, ainsi que tout empêchement né d'une modification dans la réglementation internationale ou locale applicable aux produits, constituant un obstacle définitif à l'exécution de la prestation commandée dans les conditions énoncées aux présentes conditions générales de vente, suspendent ou annulent de plein droit les obligations des prestataires relatives auxdites prestations et dégagent alors ceux-ci de toute responsabilité ou de tous dommages et intérêts pouvant en résulter, et ce quel que soit le délai dans lequel le prestataire a notifié au client la suspension ou l'annulation de la prestation commandée.

8. Règlement des litiges

Tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat fera l'objet d'une concertation entre les deux parties en vue d'un arrangement à l'amiable. Cette réunion aura lieu dans les trois semaines suivant une notification faite par L.R.A.R, par la partie qui demande le déclenchement d'une procédure d'arrangement à l'amiable du fait d'un désaccord dans l'interprétation ou la mise en œuvre des présentes conditions générales de vente. La réunion aura lieu au siège du demandeur.

A défaut d'arrangement à l'amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes de Lille.

9. Loi applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.